

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

Article 1 : APPLICATION Les présentes CGV s'appliquent à toute réservation d'emplacement ou de location auprès du Camping de la Dune, terrain de camping-caravanage classé 3 étoiles « Tourisme » pour une capacité de 325 emplacements par arrêté préfectoral du 23 septembre 1994. Toute correspondance doit être adressée à : Camping de la Dune – Route de Biscarrosse – 33115 PYLA-SUR-MER.

Article 2 : RÈGLEMENTS Un séjour réservé deviendra définitif après envoi d'une confirmation de réservation par écrit et l'encaissement d'un acompte correspondant à 30% du montant total du séjour. Le solde du séjour devra nous parvenir, au plus tard, 30 jours avant la date d'arrivée prévue. Pour toute réservation effectuée moins de 30 jours avant la date d'arrivée, la totalité du séjour est réclamée au moment de la réservation. Les moyens de paiement autorisés sont : chèques bancaires, espèces (maximum mille euros), chèques vacances complétés, virements bancaires, cartes bancaires (visa, mastercard). **ATTENTION** : ni chèque bancaire ni virement bancaire ne seront acceptés sur place.

Article 3 : ANNULATION Aucun remboursement ne sera effectué pour un départ anticipé ou une arrivée retardée. Les conditions d'annulation suivantes seront appliquées :

- Plus de 30 jours avant la date d'arrivée prévue : les frais de dossier et l'acompte seront conservés.
 - Moins de 30 jours avant la date d'arrivée prévue : la totalité du montant du séjour et les frais de dossier seront conservés.
- Une garantie annulation facultative peut être souscrite (voir Article 12).

Une annulation du fait du Camping de la Dune pour tout événement lié aux conséquences d'une catastrophe naturelle ou d'une fermeture administrative entraînera le remboursement de toutes les sommes versées.

Article 4 : NON PRÉSENTATION Passé un délai de 24 heures après la date d'arrivée prévue, et sans nouvelle de votre part, toute réservation sera automatiquement annulée. Aucun remboursement ne sera effectué.

Article 5 : ASSURANCE Le Camping de la Dune décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation d'effets personnels appartenant à la clientèle. Une assurance responsabilité civile est obligatoire durant toute la durée du séjour.

Article 6 : CAUTION Le jour d'arrivée, une caution de 80 euros sera demandée pour les nuisances sonores et restituée en fin de séjour sous réserve du respect du règlement intérieur. Pour les locations uniquement, une caution supplémentaire de 220 euros sera réclamée pour garantir le matériel ainsi que la propreté du logement. En fin de séjour, cette caution sera restituée si l'état des lieux est satisfaisant. Dans le cas contraire, tout matériel détérioré et/ou cassé sera facturé séparément et une somme forfaitaire de 80 euros sera retenue pour permettre la remise en état des lieux. Le règlement de la caution ne pourra se faire que par carte bancaire ou, à défaut, en espèces. Aucun chèque ne sera accepté.

Article 7 : AVERTISSEMENT Toute réservation est personnelle et ne peut être cédée à un tiers sans accord écrit du Camping de la Dune. Les mineurs seuls ne sont pas autorisés à séjourner dans notre établissement. La présence d'un accompagnant majeur est obligatoire et requise à tout instant.

Article 8 : TARIFS Tous nos prix sont indiqués « Toutes Taxes Comprises » et ne comprennent ni la taxe de séjour, ni la participation environnement (obligatoire), ni la garantie annulation (facultative).

Article 9 : CAPACITÉ La capacité maximum sur un emplacement est de 6 (six) personnes. Aucune personne supplémentaire ne pourra être acceptée au-delà de cette limite.

Article 10 : RÉCLAMATIONS Toute réclamation est à adresser au Camping de la Dune par écrit (lettre recommandée) dans un délai maximum de 30 jours après la date de départ prévue dans le séjour. Passé ce délai, toute réclamation sera considérée comme nulle et non avenue.

Article 11 : ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE Tout litige qui surviendrait et mettant en cause le Camping de la Dune relèvera de la compétence exclusive des tribunaux de Bordeaux.

Article 12 : GARANTIE ANNULATION FACULTATIVE La garantie annulation est facultative et son montant est de 20 (vingt) euros par séjour et par emplacement ou location. Elle ne peut être souscrite que lors de la réservation et permet de garantir les frais d'annulation d'un séjour. Les événements couverts par la garantie annulation sont (liste exhaustive) : décès, hospitalisation, accident corporel grave, maladie grave du signataire du contrat ou de son conjoint, ses ascendants ou ses descendants ; licenciement économique du signataire du contrat ou de son conjoint ; dommages survenus à la résidence principale du signataire du contrat ou de son conjoint et consécutifs à un incendie, dégât des eaux, vol avec effraction ou vandalisme, catastrophe naturelle.

Pour être recevable, l'annulation du séjour doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 5 (cinq) jours après l'événement entraînant l'annulation. Toute demande d'annulation doit obligatoirement être accompagnée des justificatifs correspondants. Les sommes versées seront alors restituées, déduction faite de frais de gestion (55 euros) et du montant de la garantie annulation (20 euros par séjour et par emplacement ou location).

Article 13 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉ Conformément aux dispositions en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la loi "Informatique et Libertés" n°78-17 du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, écrivez à : Camping de la Dune - Route de Biscarrosse - 33115 PYLA-SUR-MER.